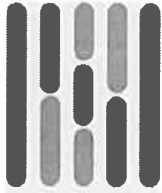


REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT EURE



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2026-75

Création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 15 septembre 2026

Date de la séance : 14 septembre 2026
 Date de convocation : 08 septembre 2026
 Nombre de conseillers en exercice : 27
 Membres présents : 24
 Nombre de votants : 27

**Adopté
à l'unanimité**

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Anita LE MERRER, M. Edouard DETAILLE, Mme Isabelle AMEYE, Maire adjoints ; M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, M. Pierrick BOURDIN, Mme Christine FOSSARD, M. Éric PETIT, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, Mme Martine BAARS, M. Gilles BARBIER, Mme Marie HEUGHEBAERT, Mme Caroline BLAIN, M. Loïc CABOT, M. Gérald SEURON, M. Benjamin MAUGY, Mme Laure BÉNARD, Mme Carole ANCEL, M. Jean-Baptiste MARCHAND, M. Ludovic RENAULT.

Absents ayant donné pouvoir : M. Arnaud CHEUX pouvoir à M. Francis BRONNAZ

Mme Marilyn CHAPELLE pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN

M. Tony FIQUET pouvoir à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER

Secrétaire de séance : Mme Caroline BLAIN.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- DÉCIDE la création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet avec effet au 15 septembre 2025. Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Fait à LE NEUBOURG, le 15 septembre 2026,

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,
Caroline BLAIN